

Une peine de travail pour le dealer

Par Sudinfo

Publié le 16/11/2020 à 00:00



Aron, 19 ans, avait toutes les chances de son côté : des parents aimants et une carrière prometteuse dans un club de foot de Mons. Il a décroché de tout pour tomber dans le cannabis. La consommation mais aussi la vente. Interpellé en janvier 2020, après avoir dissimulé 1.000 euros dans un livre à la bibliothèque communale de Fleurus, il a été condamné à une peine de travail de 200 heures.

Le 14 août 2019, Aron est intercepté en « flag » alors qu'il vend du cannabis lors d'un festival de musique à Gerpinnes. Sur lui, 12 grammes de cannabis et 220 euros. Le 22 janvier 2020, Aron est à nouveau repéré à Fleurus. À la vue de la police, il s'engouffre dans la bibliothèque communale ! On s'apercevra finalement qu'il s'y est débarrassé de 100 grammes de cannabis dans une poubelle et de 1000 euros dans un livre.

Cette fois, il est présenté à un juge d'instruction, inculqué et laissé en liberté sous conditions. Une liberté dont il usera bien mal puisque le 13 juin 2020, il est à nouveau contrôlé à Fleurus, avec cette fois 2 grammes de cocaïne et un iPhone qui recèle de nombreux messages de « commandes de clients ».

Une peine de travail

Le parquet avait requis une peine de 1 mois : le jeune Aron, qui fêtera bientôt ses 20 ans, vend du cannabis de temps à autre depuis l'âge de 16 ans. Malgré les trois contrôles successifs et une présentation chez le juge d'instruction, il a poursuivi ses activités de dealer, passant même du cannabis à la cocaïne. À la défense, Me Guchez avait rappelé le contexte : le bel avenir de footballeur, le décrochage, les mauvais choix de vie... Il avait donc plaidé une suspension du prononcé ou une peine de travail.

Le tribunal a finalement opté pour une peine de travail de 200 heures. Si elle n'est pas exécutée, elle sera automatiquement remplacée par une peine de prison ferme.